

ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-023

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route du Centre
Parking des Fleurs

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par **Porcheron Frères** relative à des travaux de terrassement pour alimentation de Borne de Recharge pour le compte de Super U,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation Route du Centre, au droit du parking des Fleurs, sera alternée par panneaux B15-C18 du 09/02/2026 au 28/02/2026. Durant cette même période, le stationnement, sur le parking des Fleurs, sera interdit sur les places PMR et véhicule électrique côté droit.

Article 2 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

L'entreprise chargée des travaux devra avertir les usagés, à l'aide d'affiches ou de panneaux, de l'interdiction de stationner sur les places situées à l'article 1 et ce une semaine avant le début des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état ainsi que tous les marquages au sol.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (porcheron-freres-d@demat.sogelink.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 30/01/2026

Le Maire
Michel BEAL

